

Québec, le 16 février 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C.
21025, route Transcanadienne
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R2

N/Réf. : 3211-05-029

Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 30 entre Châteauguay et l'autoroute 20 sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges / Travaux tronçon 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 17 avril 2009, et complétée le 15 février 2010, ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 509-99, modifié par les décrets numéro 841-2008 du 3 septembre 2008 et numéro 305-2009 du 25 mars 2009, d'autoriser le projet de prolongement de l'autoroute 30 entre Châteauguay et l'autoroute 20 sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le terrassement du tronçon 1 de l'autoroute 30 à partir du chaînage 120+700 jusqu'au chemin du Fleuve;
- la construction des voies d'accès et des aires d'entreposage;
- la construction de trois ponceaux au droit des cours d'eau et des fossés traversés par le tracé;
- le reprofilage de la rive gauche du ruisseau Branche Leroux;
- la déviation du ruisseau Chamberry;
- la construction des culées et du pont 1.4 au-dessus du ruisseau Chamberry;
- le remblayage d'une section du cours d'eau W2;
- la mise en place de la voie de contournement de la route 338 par l'aménagement des bretelles A et B et de trois ponceaux au droit du cours d'eau Majoëu;
- le remblayage d'une branche du cours d'eau E;
- la construction du pont d'étagement 1.2 et des culées sur le chemin du Fleuve;
 - le réaménagement du chemin du Fleuve;
 - la mise en place de la sous-structure du pont d'étagement 1.2;
- la remise en état des lieux.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-05-029

Le 16 février 2010

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 509-99, décret qui a par la suite été modifié par les décrets numéro 841-2008 du 3 septembre 2008 et numéro 305-2009 du 25 mars 2009, et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. José Luis Conesa, de NA30-CJV, à M^{me} Ruth Lamontagne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 avril 2009, concernant la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du terrassement du tronçon 1 nécessaire au parachèvement de l'autoroute 30, 1 page et 4 pièces jointes;
- NOUVELLE AUTOROUTE 30 CJV. *Parachèvement de l'autoroute 30 Ouest entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion – Demande d'autorisation provinciale et fédérale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur les pêches ou toute autre loi applicable – Travaux tronçon 1*, par Le Groupe S.M. International inc., 10 avril 2009, 53 pages et 10 annexes;
- NOUVELLE AUTOROUTE 30 CJV. *Parachèvement de l'autoroute 30 Ouest entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion – Demande d'autorisation provinciale et fédérale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur les pêches ou toute autre loi applicable – Réponses aux questions relatives à la demande d'autorisation 1.3-et-1.5 – Travaux tronçon 1*, par Le Groupe S.M. International inc., 9 décembre 2009, 28 pages et 7 annexes;
- Courriel de M^{me} Joanie Beauchemin, du Groupe S.M. International inc., à M. Yvan Tremblay, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 29 janvier 2010 à 17h08, concernant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDEP – Tronçon 1, 1 page et 1 pièce jointe;
- Courriel de M^{me} Joanie Beauchemin, du Groupe S.M. International inc., à M. Yvan Tremblay, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 29 janvier 2010 à 17h11, concernant les annexes des réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDEP – Tronçon 1, 1 page et 2 pièces jointes;
- Courriel de M. Philippe Roy, de NA30-CJV, à M^{me} Ruth Lamontagne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 8 février 2010 à 17h40, concernant le plan de surveillance environnemental - Tronçon 1, 1 page et 2 pièces jointes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-05-029

Le 16 février 2010

- Courriel de M. David Cliche, du Groupe S.M. International inc., à M^{me} Ruth Lamontagne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 15 février 2010 à 13h59, concernant l'attestation de conformité de la MRC Vaudreuil/Soulanges - travaux demande 1.3 et 1.5, 1 page et 1 pièce jointe.

PLANS

- Plan T1-E-1, 1 feuillet (01/32), *Plan - Échangeur A-30/A-20/A-540*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-E-1-03, 1 feuillet (04/32), *Plan - Échangeur A-30/A-20/A-540*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-A-5122, 1 feuillet (19/32), *Plan et profils - Autoroute 30 - ch. 512+200 à 513+100*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-A-5131, 1 feuillet (20/32), *Plan et profils - Autoroute 30 - ch. 513+100 à 514+000*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-A-5140, 1 feuillet (21/32), *Plan et profils - Autoroute 30 - ch. 514+000 à 514+900*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-A-5149, 1 feuillet (22/32), *Plan et profils - Autoroute 30 - ch. 514+900 à 515+800*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-A-5158, 1 feuillet (23/32), *Plan et profils - Autoroute 30 - ch. 515+800 à 516+700*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan T1-R-5162, 1 feuillet (32/32), *Plan et profil - chemin du Fleuve*, par NA30-CJV, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 20 mars 2009;
- Plan S01-CH-A30-D-24-1, 1 feuillet (1/2), *Plan d'ensemble - ruisseau Chamberry déviation déviation*, par ARUP, signé et scellé par John Border, ing., daté du 25 septembre 2009;
- Plan S01-CH-A30-D-24-2, 1 feuillet (2/2), *Détails - ruisseau Chamberry déviation*, par ARUP, signé et scellé par John Border, ing., daté du 25 septembre 2009;
- Plans S01-CH-E338-D-25-1 et S01-CH-E338-D-25-2, 2 feuillets (8/27 et 9/27), *Plan et profil - échangeur A30/R338 - bretelle A*, par ARUP, signés et scellés par Douglas Balmer, ing., datés du 12 juin 2009;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-05-029

Le 16 février 2010

- Plans S01-CH-E338-D-25-3 et S01-CH-E338-D-25-4, 2 feuillets (10/27 et 11/27), *Plan et profil – échangeur A30/R338 – bretelle B*, par ARUP, signés et scellés par Douglas Balmer, ing., datés du 12 juin 2009;
- Plans S01-CH-E338-D-25-5 et S01-CH-E338-D-25-6, 2 feuillets (12/27 et 13/27), *Plan et profil – échangeur A30/R338 – bretelle C*, par ARUP, signés et scellés par Douglas Balmer, ing., datés du 12 juin 2009;
- Plan S01-CH-E338-D-25-7, 1 feuillet (14/27), *Plan et profil – échangeur A30/R338 – bretelle D*, par ARUP, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 12 juin 2009;
- Plan S01-CH-E338-D-28-1, 1 feuillet (15/27), *Coupes et détails – Typ. Sections and details*, par ARUP, signé et scellé par Douglas Balmer, ing., daté du 12 juin 2009;
- Plan S01-PO-E338-D-24-1, 1 feuillet (23/27), *Plan d'ensemble - Ponceau P105-1 – Bretelle B – ch. 80+372 & 80+508*, par ARUP, signé et scellé par Derya Thompson, ing., daté du 12 juin 2009;
- Plan S01-PO-E338-D-24-002, 1 feuillet (24/27), *Plan d'ensemble - Ponceau P105-3 – Bretelle B – ch. 80+656 & 80+941*, par ARUP, signé et scellé par Derya Thompson, ing., daté du 12 juin 2009;
- Plans PO-09-1.2-42-1 et PO-09-1.2-42-2, 2 feuillets (6/33 et 7/33), *Pont 1.2 – Culée 1 – Dimensions*, par ARUP, signés et scellés par Derya Thompson, ing., datés du 29 juin 2009;
- Plans PO-09-1.2-42-5 et PO-09-1.2-42-6, 2 feuillets (10/33 et 11/33), *Pont 1.2 – Culée 5 – Dimensions*, par ARUP, signés et scellés par Derya Thompson, ing., datés du 29 juin 2009;
- Plans PO-09-1.2-43-1; PO-09-1.2-43-3 et PO-09-1.2-43-5, 3 feuillets (14/33; 16/33 et 18/33), *Pont 1.2 – Pile aux axes 2-4 – Dimensions*, par ARUP, signés et scellés par Derya Thompson, ing., datés du 29 juin 2009;
- Plans PO-09-1.4-42-1 et PO-09-1.4-42-2, 2 feuillets (6/23 et 7/23), *Pont 1.4 – Culée 1 – Dimensions*, par ARUP, signés et scellés par Derya Thompson, ing., datés du 29 juin 2009;
- Plans PO-09-1.4-42-5 et PO-09-1.4-42-6, 2 feuillets (10/23 et 11/23), *Pont 1.4 – Culée 2 – Dimensions*, par ARUP, signés et scellés par Derya Thompson, ing., datés du 29 juin 2009;
- Plans S01-AE-A30-E-24-1 et S01-AE-A30-E-24-2, 2 feuillets (1/2 et 2/2), *Plan de drainage – Section 1*, par ARUP, signés et scellés par Douglas Balmer, ing., datés du 8 janvier 2008.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 5 -

N/Réf. : 3211-05-029

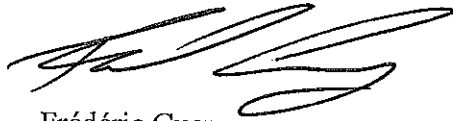
Le 16 février 2010

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Frédéric Guay
Directeur des évaluations environnementales